



Solution locale de véhicules partagés

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Date de mise à jour 03/04/2025

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« CGU ») définissent les termes et conditions applicables à l'utilisation du dispositif Kreizi Karr, exploité par Wimoov, association loi 1901 déclarée, inscrite au Répertoire national des Associations sous le numéro W751186914, identifiée sous le n° S.I.R.E.N 422 136 143, dont le siège social est sis 6, Rue de l'Asile Popincourt, 75011 Paris.

Table des matières

1	DÉFINITIONS ET CONDITIONS D'APPLICATION.....	3
1.1	Présentation du projet	3
1.2	Définition	3
1.3	Conditions d'application des Conditions Générales d'Utilisation	5
2	CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF	5
2.1	Accessibilité	5
2.2	Coûts et frais.....	6
2.3	Modalités d'inscription et création d'un Compte Usager	6
2.4	Modalité de fonctionnement du dispositif	6
2.5	Résolution des problèmes	7
3	CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES.....	7
4	PAIEMENT	8
4.1	Durée et tarif des mises à disposition	8
4.2	Dépôt de garantie.....	9
4.3	Paiement de la mise à disposition.....	9
4.4	Conditions particulières de paiement	9
5	ASSURANCES ET RESPONSABILITE.....	10
5.1	Conditions générales	10
5.2	Accidents	10
5.3	Pannes et dégradations.....	11
5.4	Infractions.....	11
5.5	Vols	11
6	PROTECTIONS DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL.....	12
6.1	Collecte et traitement de données personnelles	12
6.2	Droit d'accès, de rectification et de suppression des données.....	12
6.3	Protection des données personnelles par l'Utilisateur	12
7	DURÉE ET RÉILIATION	13
7.1	Durée	13
7.2	Résiliation	14

1 DÉFINITIONS ET CONDITIONS D'APPLICATION

1.1 Présentation du projet

Kreizi Karr est un projet développé par l'association Wimoov dans le cadre de son dispositif Terr'Moov, en partenariat avec Poher communauté et plusieurs Communes du Poher et avec le soutien de l'ANCT, de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation du Ministère du travail, ainsi que de la Préfecture du Finistère.

Ce projet associatif et à but non lucratif, n'a pas vocation à se substituer ni à faire concurrence aux entreprises d'autopartage et de location de voiture, mais à **expérimenter un dispositif permettant le partage de tout type de véhicule électrique, entre les habitants du territoire et avec la participation des Communes.**

Kreizi Karr bénéficie du concours des partenaires de Wimoov pour sa mise en œuvre :

- Poher Communauté
- Les Communes de Poher Communauté
- EMA MOBILITE
- Les Concessionnaires en charge de la maintenance des véhicules : Garage Le Fèvre, Atelier d'Alex

A travers Kreizi Karr, Wimoov met à disposition des habitants et des Communes, avec le concours de ses partenaires, les outils et les matériels nécessaires à l'organisation du partage des véhicules :

- L'application d'autopartage : EMA Mobilité
- L'interface de gestion de la flotte de véhicules
- Les Véhicules, assurés, propres et leurs accessoires
- La borne de recharge électrique
- Des supports d'information et de signalétique

Les objectifs du projet

- Expérimenter une solution de mobilité durable, accessible et adaptée à tous les publics
- Promouvoir le partage ou la mutualisation de véhicules entre une communauté d'usagers et la conduite des véhicules électriques ainsi que l'optimisation des parcs de véhicules existants (particuliers, entreprises, collectivités)
- Coconstruire avec les Communes un service :
 - modulable et évolutif, adapté aux besoins et aux usages des habitants
 - frugal en termes d'aménagement
 - engageant la participation des agents et des habitants pour une mobilité durable et solidaire

1.2 Définition

Les termes ou expressions des CGU qui commencent par une majuscule ont le sens défini ci-après ou, à défaut, dans le texte.

Administrateurs ou gestionnaires : désignent les professionnelles de Wimoov et des Communes directement impliqués dans la gestion opérationnelle de la flotte de véhicule et du dispositif.

Agent d'accueil ou agent communal : désigne l'ensemble des agents communaux en capacité d'enregistrer une demande d'inscription au dispositif ou la réservation d'un véhicule.

Application EMA Mobilité ou l'application : désignent ci-après l'application mobile ou interface web permettant la réservation des véhicules.

Autopartage et partage de véhicules : désigne la mise en commun d'un véhicule au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par la personne gestionnaire des véhicules (Roussel Agathe, 2020, article L. 1231-14 du Code des transports).

Compte usager : désigne le compte personnel, activé par le professionnel Wimoov, une fois l'inscription validée et permettant à l'utilisateur d'effectuer, payer et gérer ses réservations.

Covoiturage : désigne l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel avec un (ou plusieurs) passager(s) pour effectuer tout ou partie d'un trajet initialement prévu par le conducteur. La pratique ne doit pas être rémunérée en dehors du partage des frais de déplacement*. (Article L. 3132-1 du code des transports)

Données à caractère personnel: toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Identifiant : recouvre les informations nécessaires à l'identification d'un utilisateur sur l'application EMA Mobilité.

Interface de gestion : désigne l'interface numérique dédiée à la gestion du dispositif et à laquelle ont accès les professionnels Wimoov et agents communaux dûment habilités.

Interfaces numériques : désignent ci-après l'ensemble des outils numériques participant de la mise en œuvre du dispositif : l'application EMA Mobilité, les formulaires en ligne, les pages web d'information aux publics.

Inscription : désigne l'enregistrement de l'Usager en tant qu'utilisateur du dispositif. Elle se compose d'un formulaire d'inscription dûment rempli par l' Usager, associé aux pièces jointes demandées et validé par un professionnel Wimoov.

K Box ou Kreizi Box : désignent la boîte à clé permettant de récupérer en autonomie les clés d'un véhicule réservé.

Kreizi Karr ou Projet ou Dispositif : Kreizi Karr est le nom du service d'autopartage déployé par Wimoov pour Poher Communauté et les Communes de Poher Communauté.

Mot de passe : est une information confidentielle, dont chaque Utilisateur doit garder le secret, lui permettant, utilisé conjointement avec son Identifiant, d'accéder à un service.

Partenaire : désigne les personnes morales qui collaborent avec Wimoov à la mise en œuvre du projet.

Professionnel Wimoov : désigne l'ensemble des professionnels salariés de l'association Wimoov ayant accès à l'interface de gestion du dispositif.

Réservation : désigne l'action réalisée au moyen de l'Application ; confirmant la mise à disposition d'un véhicule aux dates et horaires souhaitées par l' Usager.

Site : désigne le ou les interfaces numériques hébergeant les informations pratiques nécessaires à l'inscription et à l'usage du dispositif.

Terr'Moov : désigne le dispositif porté par Wimoov et dans le cadre duquel la mise en œuvre de Kreizi Karr est rendue possible.

Usager : désigne tous les publics bénéficiant des outils et des matériels mis à disposition par Wimoov.

Utilisateur : désigne ci-après et indifféremment les personnes physiques et/ou morales qui ont accès, au dispositif et à ses interfaces numériques

Véhicule : désigne tout type de véhicule - citadine, utilitaire, scooter, VAE voiturette – dont Wimoov est propriétaire, assuré et mis à disposition par Wimoov dans le cadre du dispositif Kreizi Karr.

Wall Box : désigne la borne de recharge dédiée à la recharge des véhicules du dispositif

1.3 Conditions d'application des Conditions Générales d'Utilisation

Les CGU s'adressent à chaque utilisateur et ont pour objet de définir les modalités d'accès au dispositif Kreizi Karr et d'utilisation des véhicules partagés dans le cadre du projet.

Wimoov se réserve le droit de modifier à tout moment les CGU.

Chaque usager inscrit au dispositif est présumé connaître les présentes CGU et en accepter les termes sans réserve.

Ces modifications seront notifiées aux utilisateurs, par tout moyen que Wimoov jugera approprié, et notamment par courrier électronique envoyé à l'adresse renseignée lors de l'inscription au dispositif.

Si l'utilisateur n'y fait pas opposition dans un délai de dix (10) jours, ces modifications seront considérées comme approuvées et prendront effet à la date spécifiée dans la notification adressée aux utilisateurs.

Chaque utilisation du dispositif par l'utilisateur constitue l'acceptation de la dernière version des Conditions Générales d'Utilisation publiées sur le Site.

Dans le cas où l'une des clauses des présentes CGU serait déclarée nulle ou sans effet, elle serait réputée non écrite sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions.

2 CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF

2.1 Accessibilité

Le Dispositif est accessible aux personnes éligibles après validation de l'inscription et vérification des pièces justificatives demandées.

Sont éligibles les personnes répondant aux conditions suivantes :

- Être une personne physique âgée de 16 ans et plus
- Être domicilié sur le territoire de Poher communauté

Conditions d'accès au dispositif :

- remplir et compléter le formulaire d'inscription.
- joindre les documents administratifs :
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité),
 - Selon la réglementation en vigueur concernant le ou les véhicules visés : un permis de conduire européen en cours de validité ou une attestation de BSR/permis AM pour les utilisateurs de cyclomoteur et de quadricycle léger nés après le 01/01/1988, ou une attestation d'assurance Responsabilité Civile pour les utilisateurs de vélos et vélos à assistance électrique.

2.2 Coûts et frais

L'inscription au dispositif est gratuite.

2.3 Modalités d'inscription et création d'un Compte Usager

L'inscription au dispositif se fait :

- En ligne, en suivant le lien suivant : <https://forms.gle/6qeGy7qBXFqcv4kX7>
- Auprès d'un professionnel Wimoov ou d'un agent communal

Une fois l'inscription validée, le compte usager est créé par un administrateur qui communique à l'utilisateur ses identifiants de connexion à l'application EMA MOBILITE.

2.4 Modalité de fonctionnement du dispositif

	Twingo / Citadines et utilitaire	AMI	Scooter	VAE
Inscription	J'accède au formulaire d'inscription : https://forms.gle/6qeGy7qBXFqcv4kX7 J'envoie les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante : poher@wimoov.org . L'inscription est validée par un email contenant les informations de connexion à l'application EMA MOBILITE. Je participe à un atelier pour me familiariser avec le service			
Réservation	Je me connecte sur l'application EMA MOBILITE avec mon identifiant et mon mot de passe. Je choisis la date de la réservation, le véhicule adapté à mon trajet et le créneau horaire. Je renseigne les informations concernant mon trajet. Je peux partager mon trajet pour accepter des covoitureur.euse.s Je confirme et je paye ma réservation			
Départ	Une fois devant la boîte à clé, je saisis le code reçu par courriel ou SMS pour récupérer les clés et le badge de la borne de recharge. Je débranche le câble et le range dans le coffre de la voiture.		OU Je m'identifie auprès de l'agent d'accueil de la Mairie pour récupérer les clés et les accessoires. Je vérifie l'autonomie du véhicule avant de partir.	

	Je réalise un état des lieux intérieur et extérieur. Je vérifie l'autonomie du véhicule avant de partir.	
Pendant le trajet	Je conduis prudemment et respecte scrupuleusement le code de la route. J'utilise le mode Eco et le régulateur de vitesse. Je veille à garder suffisamment d'autonomie pour ramener le véhicule à la station. Je recharge le véhicule si j'ai besoin d'autonomie supplémentaire. J'anticipe mon retard en prolongeant ma réservation si le véhicule n'est pas réservé, en informant le service de mon retard.	
A la fin de ma réservation	Je ramène le véhicule à son emplacement de départ. Je branche le câble de recharge. Je vérifie que le véhicule est en charge et bien fermé. Je réalise l'état des lieux. Je compose mon code sur la boîte à clé et restitue les clés.	OU Je ramène le véhicule et ses accessoires en tenant compte des horaires d'ouverture de la Mairie et conformément à ma réservation. En cas de retard une pénalité pourra être appliquée. Je réalise un état des lieux.

2.5 Résolution des problèmes

Le dispositif ne dispose pas de hotline ni d'équipe d'intervention technique. En conséquence, la résolution des problèmes mobilise à la fois les agents de Wimoov et des Communes ainsi que les usagers pour au mieux éviter les problèmes et lorsque ceux-ci surviennent trouver la meilleure solution pour y remédier.

Il est fortement recommandé aux usagers de participer aux ateliers de prise en main des véhicules et du dispositif proposé par l'association Wimoov.

- En cas de problème avec la boîte à clé :
 - o Contacter la Mairie [02 98 93 08 47](tel:0298930847) ou Wimoov : [02 98 73 53 17](tel:0298735317)
 - o Contacter le numéro d'assistance indiqué sur l'écran de la boîte à clé
 - o Si vous ne parvenez pas à remettre les clés dans la boîte à clé, mettre les clés dans la boîte aux lettres de la Mairie
- En cas de problème avec la borne de recharge : contacter le numéro de téléphone indiqué sur la borne
- En cas de problème avec le véhicule
 - o Contacter Wimoov : [02 98 73 53 17](tel:0298735317)
 - o En cas d'immobilisation du véhicule : contacter l'assistance 0549757575 (citadine et scooter) 0800875875 (citroën AMI)

3 CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES

Avant toute réservation, l'utilisateur s'assure d'avoir en sa possession l'original du permis correspondant au véhicule souhaité : permis B ou AM (Brevet de Sécurité Routière, obligatoire pour les personnes nées après 1988).

L'Usager s'engage à :

- Informer sans délai Wimoov de **tout changement qui interviendrait dans sa situation personnelle** (téléphone, adresse, perte du permis de conduire...)
- Respecter de la manière la plus stricte les **règles de prévention et de sécurité routière** conformément au code de la route et veiller à ce que le Véhicule ne soit pas utilisé : en dehors des voies carrossables ou pour pousser ou remorquer un autre véhicule ; pour l'apprentissage de la conduite ou pour des essais de compétition, de rodéo ou de courses automobiles ; pour le transport professionnel de marchandises.
- Dans la mesure du possible, **accepter de covoiturer** avec un autre utilisateur.
- Réaliser l'**Etat des lieux** d'entrée et de sortie au moyen de l'application EMA MOBILITE
- **Prendre soin** du Véhicule et de ses accessoires : garder les clés en sa seule possession, fermer le Véhicule, poser systématiquement l'antivol (sur les cyclomoteurs et les vélos), stationner le Véhicule dans des conditions de sécurité maximales etc.
- Etre le **seul conducteur** du Véhicule mis à disposition.
- S'acquitter des sommes dues telles que définies à l'article 4.
- Déclarer au moment de la réservation du Véhicule si le Véhicule doit être utilisé pour le transport de marchandises et attendre l'autorisation de Wimoov avant de les transporter.
- A la fin de l'utilisation et du créneau réservé, ramener le véhicule réservé sur sa place de stationnement initial. **Le cas échéant, brancher le véhicule** électrique sur la borne de recharge afin qu'il soit chargé pour le prochain utilisateur.
- **En cas de retard** sur l'horaire de retour prévu, modifier la réservation ou effectuer une nouvelle réservation au moyen de l'application EMA Mobilité.
- **Participer aux ateliers** proposés par Wimoov et facilitant la prise en main du dispositif.
- **Respecter le matériel mis à disposition du dispositif** : veiller à la bonne utilisation de la borne de recharge, de la boîte à clé, des clés, du badge de recharge et des véhicules. En cas de panne ou de dysfonctionnement, de perte ou de vol en avertir immédiatement La Commune ou Wimoov.

Toute infraction à l'un de ces engagements autorise Wimoov à annuler l'inscription, bloquer toute nouvelle réservation.

4 PAIEMENT

4.1 Durée et tarif des mises à disposition

La durée de location maximale est de 24h dans les stations équipées d'une boîte à clé.

Le nombre de réservations n'est pas limité ni dans la semaine, le mois ou l'année.

Les montants sont donnés en € TTC

	Citadine et utilitaire	AMI	Scoter	VAE
< 3 h	6	4,5	3	1,5
3 > 6 h	8	6	4	2
6 > 12 h	13	9,75	6,5	3,25
12 > 24 h	20	15	10	5

Aucun autre frais n'est appliqué sauf dans les cas prévus ci-après à l'Article 4.4 « Conditions particulières de paiement », notamment les frais de dépassement kilométrique et les frais supplémentaires liés à l'utilisation du véhicule réservé.

4.2 Dépôt de garantie

Aucun dépôt de garantie n'est demandé aux usagers.

4.3 Paiement de la mise à disposition

Le paiement se fait à la réservation, directement sur l'Application.

Dans certains cas particuliers, notamment en cas de difficulté d'accès aux outils numériques et/ou à Internet, le paiement d'une réservation peut être réalisé avec un administrateur du dispositif.

4.4 Conditions particulières de paiement

Tarif accessible

Compte tenu de l'aspect expérimental du projet, Wimoov et ses partenaires sont attachés à proposer un tarif unique, accessible au plus grand nombre. Toutefois, les personnes en difficulté peuvent faire appel au service de conseil en mobilité Wimoov pour un accompagnement individualisé.

Wimoov tient à disposition des usagers une synthèse des différentes aides à la mobilité disponibles sur le territoire en fonction de chaque situation (demandeur d'emploi, salarié, jeune en formation professionnelle, bénéficiaires d'aides sociales...)

Covoiturage

Wimoov recommande le covoiturage et accompagne les usagers à sa pratique.

Pour activer l'option covoiturage : au moment de sa réservation, l'utilisateur renseigne son trajet et ses étapes et coche la case accepter des covoitureurs. Le trajet sera ainsi visible lorsque d'autres Utilisateurs feront une demande de réservation sur les mêmes horaires et la même destination.

En cas de covoiturage, le passager et le conducteur sont libres de s'arranger entre eux en ce qui concerne le partage des coûts du trajet.

Forfait kilométrique

Un forfait kilométrique pourra être appliqué pour les déplacements supérieur à 70 km. Cette disposition sera évaluée en concertation avec les usagers et les Communes et mise en place ultérieurement.

Frais forfaitaires supplémentaires

Frais de rejet de prélèvement	5,00 €
Frais de rejet de chèque	16,00 €
Frais de non-branchement sur la borne de recharge	15,00 €
Frais d'envoi de recommandé	5,00 €

Dépannage abusif	Au réel selon facture présentée par Wimoov
Frais de gestion des contraventions	15,00 €
Frais de nettoyage du Véhicule en cas d'usage anormal	100 €
Frais de convoyage de Véhicule	100 €
Frais de non-restitution ou de dégradation des accessoires mis à disposition	Au réel selon facture présentée par Wimoov
Actes de réparations	Au réel selon facture présentée par Wimoov
Frais de retard non signalé	15 €
Frais de dépassement de la durée maximum de 24h	100€
Frais d'annulation de réservation :	
<ul style="list-style-type: none"> - Sans frais jusqu'à 1h avant : le montant de la réservation est remboursé à 100% - Moins d'1h avant : la réservation n'est pas remboursée 	

5 ASSURANCES ET RESPONSABILITE

5.1 Conditions générales

Wimoov met à disposition le Véhicule permettant à l'Usager d'être couvert par la compagnie d'assurance désignée à l'article 6.2 en tierce collision. **Seul l'Usager conducteur, dûment inscrit et ayant effectué la réservation au moyen de son compte usager peut se prévaloir de la qualité d'assuré.** Les biens personnels ne sont pas assurés, il est donc conseillé de ne rien laisser dans le Véhicule. L'Usager a la possibilité de contracter, pour et à son propre compte, une assurance complémentaire permettant la prise en charge des biens personnels ou le rachat de franchise. Les personnes transportées dans le véhicule seront considérées comme des tiers par rapport au conducteur. A ce titre, elles sont couvertes par la garantie responsabilité civile du conducteur fautif.

En cas d'accident, panne, dégradation ou vol :

- L'usager s'engage à signaler l'incident à Wimoov et sur l'application EMA Mobilité
- L'usager s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de Wimoov et notamment à déclarer sans délai à Wimoov tout accident, panne, dégradation, vol, tentative de vol ou incendie, même partiel.
- Wimoov décline toute responsabilité et ne remboursera pas L'usager si celui-ci engage des frais sans en avoir avisé Wimoov, sauf cas de force majeure.
- Sauf en cas de besoin d'intervention de dépanneuse ou d'impossibilité avérée de déplacement du Véhicule, l'usager se doit de ramener le Véhicule, par ses propres moyens, sur le lieu de mise à disposition.

5.2 Accidents

L'Usager se doit de compléter le constat d'assurance en portant les mentions suivantes :

Propriétaire : *WIMOOV adresse mentionné sur la carte grise du véhicule*

Société d'assurance : MACIF pour la citadine, le scooter, le VAE

Société d'assurance : MAIF pour le Véli Citroën Ami

Conducteur : *NOM DU CONDUCTEUR*

Il transmet ce constat dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrables à Wimoov afin que Wimoov puisse dans les délais légaux (5 jours ouvrables) transmettre le dossier à la compagnie d'assurance désignée à l'article 6.2 qui procèdera à son instruction et à la désignation d'un expert. L'Usager devra alors se rendre disponible pour accomplir toutes les démarches relatives à l'instruction de ce dossier accident (rendez-vous expert, dépôt de plainte ...). La compagnie d'assurance désignera par courrier et après expertise la responsabilité du conducteur (soit celle de l'Usager, soit celle de la partie adverse). En cas de responsabilité établie de l'Usager, Wimoov facturera le montant de la franchise appliquée par l'assurance à l'Usager. La franchise est égale au montant du dépôt de garantie défini dans le tableau à l'article 5.1. Si l'Usager n'est pas responsable, aucune franchise ne sera appliquée par l'assurance.

5.3 Pannes et dégradations

Toute dégradation due à une mauvaise utilisation du Véhicule sera à la charge de l'Usager. Celui-ci ne pourra réclamer de dommages et intérêts en cas d'immobilisation du Véhicule, dans le cas de réparations rendues nécessaires en cours de mise à disposition.

Le Véhicule pourra être immobilisé sans remplacement le temps d'effectuer l'entretien courant ou d'éventuelles réparations nécessaires à son maintien en bon état de marche.

5.4 Infractions

Pendant toute la durée de la mise à disposition, l'Usager est tenu au respect des différentes obligations découlant du Code de la Route. L'Usager est responsable pénalement des infractions commises lors de la conduite du Véhicule conformément aux articles L. 121-1 et L.221-2 du Code de la Route. Toutes amendes, frais, dépenses et impôts sur toutes infractions à la législation relative à la circulation, au stationnement (notamment d'une mise en fourrière) ou autres, établis pour le Véhicule seront à la charge de l'Usager et seront, à défaut de paiement, imputés sur le dépôt de garantie. En cas d'accident ou de constatation de conduite sous l'emprise de l'alcool ou de tout autre produit illicite, Wimoov se décharge de toute responsabilité et se réserve le droit de :

- Porter plainte auprès des autorités compétentes,
- Obtenir réparations des dommages subis,
- Exiger la restitution immédiate du véhicule.

Depuis le 1er janvier 2017, les entreprises sont tenues de désigner le conducteur ayant commis une infraction. Ainsi, dès réception de l'avis de contravention, Wimoov entreprendra les démarches de désignation du conducteur auprès de l'administration.

5.5 Vols

L'Usager est tenu de procéder à un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes dans les meilleurs délais et de transmettre copie de la plainte à Wimoov. L'Usager devra alors se rendre disponible pour accomplir toutes les démarches relatives à l'instruction de ce dossier vol (rendez-vous expert, dépôt de plainte...). La compagnie d'assurance désignera par courrier le montant de la franchise retenue, laquelle sera à la charge de l'Usager.

6 PROTECTIONS DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

6.1 Collecte et traitement de données personnelles

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles, Wimoov, responsable de traitement, informe l'Utilisateur qu'il met en œuvre un traitement de données à caractère personnel le concernant.

Les informations communiquées par l'Utilisateur par le biais des formulaires disponibles sur les Interfaces numériques (formulaire d'inscription et interface usager) sont destinées aux Administrateurs à des fins de gestion administrative et opérationnelle ainsi qu'à l'utilisateur lui-même pour le suivi de ses réservations.

Le traitement de ces données a pour finalité principale de permettre l'accès à et l'utilisation du Dispositif par les Usagers, la mise en œuvre du Dispositif par Wimoov et les Communes accueillant le Dispositif : Le Moustoir, Saint Hernin, Cleden Poher, Plévin.

Les données identifiées par un astérisque sont obligatoires de même que celles collectées lors de la réservation d'un véhicule : email, nom, prénom, genre, date de naissance, numéro de téléphone, adresse, commune, situation sociale et professionnelle, motif principal de déplacement, principal moyen de transport habituel, acceptation ou non du covoiturage, nombre de passager, étapes du trajet, nombre de kilomètre prévus, date et heure de départ et d'arrivée.

À défaut, l'inscription au Dispositif ou la réservation peuvent ne pas être possibles ou retardées.

Les données collectées par les interfaces usagers et administrateurs et relevant de l'utilisation des véhicules sont les suivantes : nombre de kilomètres parcourus, date et heure de récupération des clés, nombre de minute d'arrêt et d'utilisation, éco score. La géolocalisation du véhicule n'est activée et consultable par les Administrateurs qu'en cas d'incident (accident, vol, vandalisme).

L'Utilisateur de l'interface usager accepte et autorise la transmission de ses données à caractère personnel aux Administrateurs, Utilisateur de l'interface de gestion ainsi qu'à tout tiers de confiance pour les besoins du Dispositif uniquement.

6.2 Droit d'accès, de rectification et de suppression des données

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, toute personne dispose des droits (1) d'accès, (2) de rectification, (3) d'effacement, (4) de limitation, (5) de portabilité des données le cas échéant et (6) d'opposition au traitement pour des motifs légitimes.

Pour exercer ses droits, l'Utilisateur doit notifier sa demande à Wimoov en joignant la copie de son titre d'identité signé, soit par email : contact.rgpd-emploi@groupe-sos.org

6.3 Protection des données personnelles par l'Utilisateur

Généralités

Sur le réseau Internet, la circulation des données n'est pas protégée contre les détournements et/ou les piratages éventuels.

Il appartient en conséquence à tout Utilisateur de prendre les dispositions nécessaires afin de protéger les informations transmises.

Ces transmissions sont effectuées aux risques et périls de l'Utilisateur.

Chaque Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et limites de l'Internet et reconnaît :

- que la communication de toute information personnelle et/ou confidentielle se fait sous propre responsabilité
- qu'il lui appartient de s'assurer qu'il dispose des caractéristiques techniques nécessaires pour consulter le Site.
- qu'il est de sa responsabilité de prendre les mesures nécessaires de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels enregistrés sur son poste informatique connecté au réseau Internet contre la contamination par des virus ainsi que des tentatives d'intrusion par des tiers.

Identifiant et mot de passe de l'Utilisateur

L'accès à l'Interface usager s'opère au moyen d'un identifiant unique et d'un mot de passe renforcé. Ce dernier est généré manuellement, avec obligation pour l'Utilisateur de réinitialiser ce mot de passe en respectant une nomenclature de sécurité imposée.

L'Utilisateur de l'interface à qui est attribué des identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à l'interface s'engage à conserver leur caractère secret et confidentiel.

Wimoov ne pourra être tenu pour responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement à ces obligations.

Toute utilisation de ces éléments d'identification est faite sous l'entière responsabilité de chaque Utilisateur des interfaces.

En cas de perte, de vol et/ou d'utilisation frauduleuse de son mot de passe, chaque Utilisateur de l'une ou l'autre des interfaces se rendra sur la rubrique "Si vous avez oublié votre mot de passe vous pouvez le réinitialiser" accessible depuis la page de connexion.

Le mot de passe perdu ou volé sera automatiquement supprimé et un lien lui sera adressé directement par courrier électronique pour créer un nouveau mot de passe.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés « LIL » modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE « règlement général sur la protection des données », les utilisateurs peuvent exercer leurs droits en écrivant à l'adresse suivante : contact-rgpd.emploi@groupe-sos.org. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles et vos droits, consultez la charte de protection des données de notre partenaire <https://ema-mobilite.fr/politique-donnees>

7 DURÉE ET RÉSILIATION

7.1 Durée

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de l'acceptation par l'Usager des présentes Conditions d'Utilisation.

Cette acceptation résulte de l'utilisation du dispositif.

7.2 Résiliation

En cas de non-respect des obligations définies aux présentes, Wimoov se réserve le droit de supprimer le compte de l'Utilisateur enregistré, d'empêcher sa réinscription et d'engager toute action et/ou recours pour faire cesser toute atteinte à ses droits et obtenir réparation du préjudice subi.

En cas de non-respect des présentes CGU par l'Utilisateur, Wimoov se réserve le droit de mettre un terme à son accès au Service sans préavis.

Tout utilisateur peut à tout moment demander à mettre un terme à son utilisation de l'application EMA en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : poher@wimoov.org

La demande de résiliation de l'Utilisateur sera prise en compte par Wimoov dans les meilleurs délais.